

B.P.L

BOH PLANTATIONS LIMITED



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

MAB/BPL/FOUR/TRANSV/2020

AQUISITION DE FOURNITURES

BPL – MAB n° 366-874 , 375-632

AOUT 2020

B.P.L

BOH PLANTATIONS LIMITED

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Missaka, le 01/08/2020

Nos références : MAB/BPL/FOUR/TRANSV/2020

**OBJET : INVITATION À SOUMISSIONNER POUR L'AQUISITION DE
FOURNITURE**

Madame, Monsieur,

La présente lettre est une invitation à soumissionner pour le marché susmentionné.

Veillez trouver ci-joints les documents suivants, qui constituent le dossier d'appel d'offres :

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION:

MAB/BPL/FOUR/TRANSV/2020

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent pleinement et sans restriction les conditions générales et particulières qui régissent le marché comme seule base du présent appel d'offres, quelles que soient leurs propres conditions de vente auxquelles ils déclarent renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres et sont tenus de s'y conformer. Les soumissionnaires qui ne soumettent pas une offre contenant toutes les informations et tous les documents nécessaires avant la date limite verront leur offre rejetée. Il ne saurait être tenu compte des remarques éventuelles formulées dans l'offre à propos du dossier d'appel d'offres; les remarques sont susceptibles d'entraîner le rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé à son évaluation.

Les présentes instructions définissent les règles de soumission, de sélection et d'exécution des marchés financés au titre du présent appel d'offres, conformément aux dispositions du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG), qui est disponible sur l'internet à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do>.

1. Fournitures faisant l'objet du marché

- 1.1 Le marché a pour objet la fourniture, la livraison et le planting par le contractant des biens suivants:

Lot 1 : Une Pelle Mécanique d'occasion (BAN/2015/366-874)

Lot 2: 1500 Arbres pour planting (BAN/2016/375-632)

Livraison a BPL, Direction Général Missaka, Tiko, region du Sud-ouest, Cameroon.

La mise en œuvre des activités sera de 120 jours à compter de la réception du bon de commande.

- 1.2 Les biens doivent respecter toutes les spécifications techniques énoncées dans le dossier d'appel d'offres (annexe technique) et être conformes, à tous égards, aux plans, métrés, modèles, échantillons, calibres et autres instructions.
- 1.3 Lots n° 1 & 2 doivent être accompagnées d'un «lot» supplémentaire de pièces de rechange et/ou de consommables. Ni le prix unitaire ni le prix global des pièces de rechange n'influenceront l'évaluation des offres, sauf s'ils diffèrent de manière significative d'une offre à l'autre. Les soumissionnaires devront établir la liste des pièces de rechange en se basant sur leur expérience professionnelle et en tenant compte du lieu d'utilisation; cette liste doit préciser les prix unitaires des pièces, calculés selon les dispositions du point 11 (ci-après). Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier la liste des pièces de rechange; les modifications éventuelles seront indiquées dans le contrat.]

- 1.4 Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de la présente offre.

2. Calendrier

	DATE	HEURE*
Réunion d'information/visite du site (le cas échéant)	28/08/2020	08h30
Date limite à laquelle les demandes d'éclaircissements doivent être adressées au pouvoir adjudicateur	Date – 21 jours avant la date limite de soumission des offres	
Date limite à laquelle le pouvoir adjudicateur doit répondre aux demandes d'éclaircissements	Date – 11 jours avant la date limite de soumission des offres	-
Date limite de soumission des offres	12/09/2020	16
Séance d'ouverture des offres	22/09/2020	12h
Notification de l'attribution à l'attributaire	25/09/2020 – maximum 90 jours après la date limite de soumission des offres **	-
Signature du contrat	maximum 150 jours après la date limite de soumission des offres **	-

* Toutes les heures correspondent au fuseau horaire du pays du pouvoir adjudicateur

** Date provisoire

3. Participation

- 3.1 La participation est ouverte à toutes les personnes physiques ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays ou territoire éligible, tel que défini par le règlement (UE) n° 236/2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure (CIR) pour l'instrument au titre duquel le marché est financé (voir également le point 22 de l'avis de marché), ainsi qu'à toutes les personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement – consortium – de soumissionnaires) qui y sont effectivement établies. La participation est également ouverte aux organisations internationales. Tous les biens achetés dans le cadre du présent marché doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays. Toutefois, les biens peuvent provenir de n'importe quel pays si leur montant (total ou, si le marché est divisé en lots, le montant de chaque lot) est inférieur à 100 000 EUR.

La participation est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement – consortium – de soumissionnaires) qui sont effectivement établies dans un État membre de l'Union européenne, dans un État ACP ou dans un pays ou sur un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé. La participation est également ouverte aux organisations internationales.

- 3.2 Ces conditions visent tous les ressortissants des États susmentionnés et toutes les entités légales, sociétés ou partenariats effectivement établis dans ces États. Pour prouver qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité, les soumissionnaires qui sont des personnes morales doivent présenter les documents requis par la législation de ce pays.
- 3.3 Les conditions d'admissibilité détaillées aux points 3.1 et 3.2 s'appliquent à tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, à tous les sous-traitants ainsi qu'à toutes les entités aux capacités desquels le soumissionnaire a recours pour les critères de sélection. Tous les soumissionnaires, tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, toutes les entités pourvoyeuses de capacités et tous les sous-traitants fournissant plus de 10 % des biens doivent certifier qu'ils remplissent ces conditions. Ils doivent prouver qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité par des documents datés de moins d'un an avant la date limite de soumission des offres, établis conformément à leur droit national ou à la pratique ou par des copies des documents originaux relatifs à leur enregistrement et/ou à leur statut juridique, au lieu de leur enregistrement et/ou à leur siège statutaire ainsi que, s'il est différent, au siège de leur administration centrale. Le pouvoir adjudicateur peut accepter d'autres preuves satisfaisantes indiquant que ces conditions sont remplies.
- 3.4 Les personnes physiques ou morales qui se trouvent dans une des situations visées aux sections 2.4 (mesures restrictives de l'UE), 2.6.10.1 (critères d'exclusion) ou 2.6.10.1.2 (exclusion d'une procédure) du PRAG ne peuvent ni participer au présent appel d'offres ni se voir attribuer un marché. Si elles participent malgré tout au présent appel d'offre, leur offre sera considérée comme inadaptée ou irrégulière, selon le cas. Dans les cas énumérés dans la section 2.6.10.1 du PRAG, les soumissionnaires peuvent être exclus des procédures financées par l'UE et sont passibles de sanctions financières pouvant atteindre 10 % de la valeur totale du marché, conformément au règlement financier en vigueur. Ces informations peuvent être publiées sur le site internet de la Commission, conformément au règlement financier en vigueur. Les soumissionnaires doivent fournir des déclarations sur l'honneur¹ certifiant qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations d'exclusion. Les déclarations doivent concerner tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium. Les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fausses déclarations peuvent en outre être frappés de sanctions financières et d'exclusion, conformément au règlement financier en vigueur. Leur offre sera considérée comme irrégulière.

Les situations d'exclusion visées ci-dessus s'appliquent aussi à tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, à tous les sous-traitants et à tous les fournisseurs des soumissionnaires, ainsi qu'à toutes les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours pour les critères de sélection. Lorsque le pouvoir adjudicateur le demande, le soumissionnaire/le contractant doit fournir une déclaration du sous-traitant envisagé attestant qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations d'exclusion. En cas de doute à propos de cette déclaration, le pouvoir adjudicateur demandera des pièces justificatives attestant que le sous-traitant ne se trouve pas dans une situation d'exclusion.

- 3.5 Pour être admis à participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve, à la satisfaction du pouvoir adjudicateur, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont les moyens nécessaires pour exécuter le marché d'une manière effective.

¹ Voir la section 2.6.10.1.3 A du PRAG.

- 3.6 La sous-traitance est autorisée mais le contractant reste entièrement responsable envers le pouvoir adjudicateur de l'exécution du contrat dans son ensemble. Le pouvoir adjudicateur exige que les tâches essentielles suivantes soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques, par un participant du groupement :

- 1) La pose et installation des arbres
- 2) Le suivi et maintien des arbres

Lors de la sélection des sous-traitants, les fournisseurs devraient accorder la préférence aux personnes physiques, sociétés ou entreprises des États ACP capables de livrer les biens requis aux mêmes conditions.

4. Origine

- 4.1 Sauf disposition contraire prévue dans le marché ou ci-après, tous les biens achetés dans le cadre du marché doivent provenir d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays ou territoire des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme indiqué au point 3.1 ci-dessus. À ces fins, on entend par «origine» l'endroit où les biens sont extraits, cultivés, produits ou manufacturés et/ou à partir duquel les services sont fournis. L'origine des biens doit être déterminée conformément aux accords internationaux en la matière (notamment les accords de l'OMC), intégrés dans la législation de l'UE sur les règles d'origine à des fins douanières: le code des douanes [règlement (CEE) n° 2913/92 du Conseil], et notamment ses articles 22 à 246, et ses dispositions d'application [règlement (CEE) n° 2454/93 de la Commission] Les biens provenant de l'UE incluent les biens provenant des pays et territoires d'outre-mer.

Tous les biens achetés dans le cadre du présent marché peuvent provenir de n'importe quel pays.

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée par leur représentant par laquelle ils certifient qu'ils respectent cette exigence. Le soumissionnaire est tenu de s'assurer de l'exactitude des informations fournies. À défaut, il s'expose à une exclusion pour négligence de fausse déclaration. Pour plus de détails, voir la section 2.3.5. du PRAG.

- 4.2 Lorsqu'ils soumettent leur offre, les soumissionnaires doivent déclarer expressément que tous les biens sont conformes aux exigences en matière d'origine et mentionner les pays d'origine. Il peut leur être demandé de fournir des informations complémentaires à cet égard.

5. Type de marché

Hybride

6. Monnaie

Les offres doivent être libellées en F CFA.

7. Lots

Lot 1 : Acquisition d'une Pelle Mécanique d'occasion (BAN/2015/366-874)

Lot 2 : Acquisition de 1500 arbres pour planting (BAN/2016/375-632)

- 7.1 Le soumissionnaire peut soumettre une offre pour un lot, plusieurs lots ou tous les lots.
- 7.2 Chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct et les quantités indiquées pour les différents lots seront indivisibles. Le soumissionnaire doit offrir l'ensemble de la ou des quantité(s) indiquée(s) pour chaque lot. Les offres partielles ne doivent en aucun cas être prises en considération. Si un soumissionnaire remporte plusieurs lots, un seul contrat portant sur l'ensemble de ces lots peut être conclu.
- 7.3 Le soumissionnaire peut faire figurer dans son offre la remise globale qu'il consentirait en cas d'attribution de certains lots ou de tous les lots pour lesquels il a soumis une offre. La remise doit être clairement indiquée pour chaque lot de manière à pouvoir être annoncée lors de la séance publique d'ouverture des offres.
- 7.4 L'attribution du marché se fera lot par lot, mais le pouvoir adjudicateur peut choisir la solution globale la plus avantageuse après avoir tenu compte des remises consenties.

8. Période de validité

- 8.1 Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
- 8.2 Dans des cas exceptionnels et avant l'expiration de la période initiale de validité de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut demander par écrit aux soumissionnaires de prolonger cette période de 40 jours. Ces demandes et les réponses à ces demandes doivent être faites par écrit. Les soumissionnaires qui acceptent de prolonger la période de validité de leur offre ne seront pas autorisés à modifier leur offre et sont tenus de prolonger la validité de leur garantie de soumission afin de couvrir la période de validité révisée de l'offre. En cas de refus, leur participation à l'appel d'offres prend fin sans qu'ils perdent leur garantie de soumission. Lorsque le pouvoir adjudicateur est tenu d'obtenir la recommandation de l'instance visée dans la section 2.6.10.1.1 du PRAG, il peut demander, avant que celle-ci n'expire, que la période de validité des offres soit prolongée jusqu'à l'adoption de cette recommandation.
- 8.3 L'attributaire reste engagé par son offre pendant une période supplémentaire de 60 jours. La période supplémentaire est ajoutée à la période de validité de l'offre, quelle que soit la date de notification.

9. Langue des offres

- 9.1 Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure, à savoir le français.

Si les pièces justificatives ne sont pas rédigées dans l'une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres doit être jointe. Lorsque les documents sont rédigés dans une langue officielle de l'Union européenne autre que le français, il est vivement recommandé de fournir une traduction en français afin de faciliter leur évaluation.

10. Soumission des offres

10.1 Les offres doivent être envoyées au pouvoir adjudicateur avant la date limite indiquée au point 10.3. Elles doivent comporter tous les documents spécifiés au point 11 des présentes instructions et être envoyées à l'adresse suivante:

Boh Plantations Limited, Missaka/ South West Region

BP 1130, Yaoundé

Service MAB

Si les offres sont remises en main propre, elles doivent l'être à l'adresse suivante:

Boh Plantations Limited, Missaka

BP 1130, Yaoundé

Service MAB

De Mardi à Vendredi 8h30 à 16h le Samedi 08h30 à 11h

Les offres doivent respecter les conditions suivantes:

10.2 Toutes les offres doivent être soumises sous la forme d'un exemplaire original unique, portant la mention «original», et de 02 copies signées de la même façon que l'original et portant la mention «copie».

10.3 Toutes les offres doivent être soumises à BPL Services MAB Attn : **Nji Desmond Tanifor** avant la date limite **le 12/09/2020 à 11h**.

a) soit par courrier soit par service de messagerie, auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt font foi²

b) soit remises en main propre par le participant en personne ou par un agent directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur, auquel cas l'accusé de réception fait foi.

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficience administrative, rejeter toute candidature ou offre soumise à temps au service postal mais reçue, pour toute raison échappant au contrôle du pouvoir adjudicateur, après la date effective d'approbation de la liste des candidats présélectionnés ou du rapport d'évaluation, si le fait d'accepter des candidatures ou des offres soumises à temps mais arrivées tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées.

.10.4 Toutes les offres, y compris leurs annexes et toutes les pièces justificatives, doivent être soumises dans une enveloppe scellée et porter pour seules mentions:

a) l'adresse indiquée ci-dessus;

b) la référence du présent appel d'offres, **MAB/BPL/FOUR/TRANSV/2020**

c) le cas échéant, le numéro du ou des lots pour lesquels le soumissionnaire présente une offre;

d) la mention «Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres» dans la langue du dossier d'appel d'offre.

e) le nom du soumissionnaire.

² Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

Les offres techniques et financières doivent être placées ensemble dans une enveloppe scellée. L'enveloppe doit ensuite être placée dans une autre enveloppe/colis scellé(e), à moins que leur volume ne nécessite une soumission distincte pour chaque lot.

11. Contenu des offres

Le non-respect des exigences exposées ci-après constitue une irrégularité susceptible d'entraîner le rejet de l'offre. Toutes les offres soumises doivent être conformes aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comporter:

Partie 1: offre technique:

- Une description détaillée des biens proposés, conformément aux spécifications techniques, incluant, le cas échéant, la documentation requise, notamment:
 - la liste des pièces de rechange et des consommables recommandés par le fabricant;
 - une proposition de service après-vente pendant 03 ans;
 - une proposition de formation (indiquez les besoins en matière de formation);
 - des propositions techniques portant sur des services auxiliaires.

L'offre technique doit être présentée au moyen du modèle fourni (annexe II + III* - Offre technique du contractant), des précisions pouvant être ajoutées sur des feuille séparées, si nécessaire.

Partie 2: offre financière:

- Une offre financière, calculée sur une base DAP pour les biens proposés, incluant, le cas échéant:
 - [une offre financière pour les pièces de rechange et les consommables pour une utilisation pendant 03 ans avec la liste des prix par article;
 - une offre financière pour le service après-vente pour 05 ans;
 - une offre financière pour la formation;
 - une offre financière pour les services auxiliaires;
 - une offre financière pour tout autre montant non directement lié à la valeur intrinsèque du produit en question (tel que notamment, mais pas uniquement, les droits et taxes à l'importation, les dédouanements à l'entrée ou à l'importation, les frais de transport).

Cette offre financière doit être présentée au moyen du modèle fourni (annexe IV*, Budget ventilé), des précisions pouvant être ajoutées sur des feuilles séparées, si nécessaire.

- Une version électronique de l'offre financière

Partie 3: Documentation:

À fournir au moyen des modèles joints*:

- Le «bordereau de soumission pour un marché de fournitures» ainsi que son annexe 1, la «déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection», tous deux dûment complétés et incluant la déclaration du soumissionnaire, point 7 (pour chaque membre, en cas de consortium).
- Les informations bancaires relatives au compte sur lequel les paiements devront être effectués (formulaire «signalétique financier» - document c4o1_fif_fr) (les soumissionnaires qui ont déjà signé un autre contrat avec la Commission européenne peuvent fournir à la place du formulaire «signalétique financier» le numéro du signalétique financier ou une copie du formulaire qu'ils ont fourni à cette occasion, à condition qu'aucun changement n'ait eu lieu entre-temps).

- Le formulaire «entité légale» (document c4o2_lefind_fr) et les pièces justificatives (les soumissionnaires qui ont déjà signé un autre contrat avec la Commission européenne peuvent fournir à la place du formulaire «entité légale» le numéro de leur entité légale ou une copie du formulaire «entité légale» qu'ils ont fourni à cette occasion, à condition que leur statut juridique n'ait pas changé entre-temps).

Pour les entreprises Camerounais, le dossier administratif devras inclure :

- Une photocopie de la carte fiscale en cours de validité
- Une photocopie de l'inscription au registre de commerce
- Une Photocopie de la patente professionnelle en cours de validité
- Une attestation originale de mise à jour à la CNPS datant de moins de trois mois attestant que le soumissionnaire y reverse la somme dont il est redevable
- Une attestation de non faillite datant de moins de trois mois
- Un original du quitus fiscal date de moins de trois mois attestant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis des impôts
- Une attestation de localisation.

Remarques:

Les soumissionnaires sont priés de respecter cet ordre de présentation.

Le terme annexe* se réfère aux modèles joints au dossier d'appel d'offres. Ces modèles sont également disponibles à l'adresse suivante:

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?group=C>.

12. Taxes et autres charges

Les dispositions générales relatives au régime fiscal et douanier sont jointes au dossier d'appel d'offres.

13. Informations complémentaires avant la date limite de soumission des offres

Le dossier d'appel d'offres doit être suffisamment clair afin d'éviter que les soumissionnaires aient à demander des informations complémentaires en cours de procédure. Si le pouvoir adjudicateur, de sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, il doit communiquer ces informations par écrit et simultanément à tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 21 jours avant la date limite de soumission des offres, en précisant la **référence de la publication et l'intitulé du marché**:

Attn: Yinkfu Eric Tumi

Email : yemyete@yahoo.co.uk

Attn: Nji Desmond Tanifor

Email: desmondtanifor@gmail.com

Le pouvoir adjudicateur n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Tout éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres sera publié sur le site internet de ASSOACAM, www.assobacam.com au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec le pouvoir adjudicateur et/ou la Commission européenne au cours de la période de l'appel d'offres peuvent être exclus de l'appel d'offres.

14. Réunion d'information / visite du site

- 14.1. Une réunion d'information / visite du site sera organisée le 28/08/2020 08h30 BPL-Direction Général / Missaka afin de répondre aux questions relatives au dossier d'appel d'offres qui auront été transmises par écrit ou soulevées lors de la réunion. Un procès-verbal de la réunion sera établi et publié sur le site internet de la DG Coopération internationale et développement – les éclaircissements éventuels apportés aux questions écrites auxquelles il n'aura pas été répondu au cours de la réunion seront également publiés – au plus tard 11 jours calendaires avant la date limite de soumission des offres. Aucun autre éclaircissement ne sera fourni après cette date. Tous les frais liés à la participation à cette réunion seront supportés par les soumissionnaires.
- 14.2. En dehors de la visite du site prévue pour tous les soumissionnaires potentiels, aucune visite ne peut être organisée pour les soumissionnaires potentiels au cours de la période de l'appel d'offres.]

15. Modification ou retrait des offres

- 15.1 Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite avant la date limite de soumission des offres visée au point 10.1. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à l'appel d'offres.
- 15.2 Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément aux instructions énoncées au point 10. L'enveloppe extérieure doit porter la mention «Modification» ou «Retrait» selon le cas.
- 15.3 Aucune offre ne peut être retirée entre la date limite de soumission des offres visée au point 10.1 et l'expiration de la période de validité des offres. Le retrait d'une offre au cours de ce laps de temps peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

16. Frais inhérents à la préparation des offres

Les frais supportés par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre ne sont pas remboursables. Tous ces frais sont à la charge du soumissionnaire.

17. Propriété des offres

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre du présent appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

18. Entreprise commune ou consortium

- 18.1 Lorsque le soumissionnaire est une entreprise commune ou un consortium de deux personnes ou plus, l'offre doit être une offre unique dont l'objet est de constituer un seul contrat. Chacune de ces personnes doit signer l'offre et est conjointement et solidairement responsable de l'offre et de tout contrat qui pourrait en résulter. Ces personnes doivent désigner parmi elles un chef de file habilité à engager l'entreprise commune ou le

consortium. La composition de l'entreprise commune ou du consortium ne peut être modifiée sans le consentement préalable écrit du pouvoir adjudicateur.

- 18.2 L'offre ne peut être signée par le représentant de l'entreprise commune ou du consortium que si celui-ci a été expressément mandaté à cet effet, par écrit, par les membres de l'entreprise commune ou du consortium et l'acte notarié ou l'acte sous seing privé conférant ce mandat doit être soumis au pouvoir adjudicateur conformément au point 11 des présentes instructions aux soumissionnaires. Toutes les signatures apposées au bas du mandat doivent être certifiées conformes selon les lois et les règlements nationaux de chacune des parties composant l'entreprise commune ou le consortium, de même que la procuration écrite établissant que les signataires de l'offre sont habilités à prendre des engagements au nom des membres de l'entreprise commune ou du consortium. Chaque membre de l'entreprise commune ou du consortium doit fournir les preuves requises au point 3.5 comme s'il était lui-même le soumissionnaire.

19. Ouverture des offres

- 19.1 La séance d'ouverture a pour objet de vérifier si les offres sont complètes, si les garanties de soumission exigées ont été fournies, si les documents requis ont été inclus comme il se doit et, de manière générale, si les offres sont en ordre.

19.2 Les offres seront ouvertes en séance publique le **22/09/2020, Direction Général-BPL / Missaka** par le comité désigné. Le comité établira un procès-verbal de la réunion, qui sera disponible sur demande.

Au cas où, à la date de la séance d'ouverture, certaines offres n'ont pas été remises au pouvoir adjudicateur, mais que leurs représentants peuvent prouver qu'elles ont été envoyées dans les délais, le pouvoir adjudicateur leur permettra de participer à la première séance d'ouverture et informera tous les représentants des soumissionnaires qu'une deuxième séance d'ouverture sera organisée.

- 19.3 Lors de la séance d'ouverture des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les remises éventuelles, les notifications écrites de modification et de retrait, la présence de la garantie de soumission requise (si exigée) et toute autre information que le pouvoir adjudicateur estime appropriée peuvent être annoncés.
- 19.4 Après l'ouverture publique des offres, aucune information relative à l'examen, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des offres ni aucune recommandation concernant l'attribution du marché ne pourra être divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.
- 19.5 Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation durant la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, dans le but d'obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou d'influencer la décision du pouvoir adjudicateur quant à l'attribution du marché entraînera le rejet immédiat de son offre.
- 19.6 Le pouvoir adjudicateur conservera toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquée dans l'avis de marché ou dans les présentes instructions. Les garanties correspondantes seront renvoyées aux soumissionnaires. Le pouvoir adjudicateur ne peut être tenu pour responsable en cas de retard dans la livraison des offres. Les offres reçues hors délai seront rejetées et ne seront pas évaluées.

20. Évaluation des offres

20.1 Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si les offres sont conformes aux exigences essentielles du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans s'en écarter sensiblement ni y apporter des restrictions substantielles.

Les restrictions ou écarts substantiels sont ceux qui affectent l'objet, la qualité ou l'exécution du marché, qui diffèrent largement des termes du dossier d'appel d'offres, qui limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché ou qui faussent la concurrence à l'égard des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes. Toute décision ayant pour effet de déclarer qu'une offre n'est pas conforme sur le plan administratif doit être dûment justifiée dans le procès-verbal d'évaluation.

Si une offre n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendu conforme par des corrections ou par la suppression des écarts ou des restrictions.

20.2 Évaluation technique

À l'issue de l'analyse des offres jugées conformes sur le plan administratif, le comité d'évaluation statuera sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories: les offres conformes aux exigences techniques et les offres non conformes aux exigences techniques.

Les qualifications minimales requises (voir les critères de sélection au point 16 de l'avis de marché) doivent être évaluées dès le début de cette étape.

Dans le cas de marchés comportant des services après-vente et/ou de formation, la qualité technique de ces services doit également être évaluée en utilisant des critères «oui/non» tels que spécifiés dans le dossier d'appel d'offres.

20.3 Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, et afin de faciliter l'examen et l'évaluation des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des éclaircissements sur son offre, y compris sur la ventilation des prix, dans un délai raisonnable qui sera fixé par le comité d'évaluation. La demande d'éclaircissements et la réponse doivent être formulées par écrit, mais aucune modification du prix ou du contenu de l'offre ne pourra être demandée, proposée ou autorisée, sauf si elle est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs arithmétiques découvertes pendant l'évaluation des offres conformément au point 20.4. Aucune demande d'éclaircissements ne peut fausser la concurrence. Toute décision ayant pour effet de déclarer qu'une offre n'est pas conforme sur le plan technique doit être dûment justifiée dans le procès-verbal d'évaluation.

20.4 Évaluation financière

a) Les offres jugées conformes aux exigences techniques seront vérifiées en vue d'y déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante:

- en cas de divergence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres sera retenu;
- sauf pour les marchés à forfait, en cas de divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué sera retenu.

b) Les montants ainsi corrigés seront contraignants pour le soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre sera rejetée.

- c) Sauf indication contraire, l'évaluation financière a pour objet d'identifier le soumissionnaire offrant le prix le plus bas. Si les spécifications techniques le prévoient, l'évaluation des offres peut tenir compte, non seulement des coûts d'acquisition, mais aussi, dans la mesure où ils sont pertinents, des coûts supportés pendant tout le cycle de vie des biens (par exemple, les frais de maintenance et les frais de fonctionnement), conformément aux spécifications techniques. Dans pareil cas, le pouvoir adjudicateur examinera en détail toutes les informations fournies par les soumissionnaires et formera son jugement en se basant sur le coût total le plus bas incluant les coûts additionnels.

20.5 Variantes

Les variantes ne seront pas prises en considération.

20.6 Critères d'attribution

L'offre conforme présentant le meilleur rapport qualité/prix sera retenue.

Lorsque les offres sont de qualité économique et technique équivalente, la préférence sera accordée à celles qui permettent la participation la plus large des États ACP. Pour de plus amples détails, voir la section 2.6.9. du PRAG.]

21. Notification de l'attribution

Le pouvoir adjudicateur informera simultanément et individuellement tous les soumissionnaires de la décision d'attribution. Les garanties de soumission seront restituées aux soumissionnaires non retenus une fois que le contrat aura été signé.

22. Signature du contrat et garantie de bonne exécution

- 22.1 L'attributaire sera informé par écrit que son offre a été retenue (notification de l'attribution). À la demande du pouvoir adjudicateur et avant la signature du contrat avec l'attributaire, ce dernier doit fournir les **pièces justificatives** ou les déclarations requises par la législation du pays où la société (ou chacune des sociétés en cas de consortium) est effectivement établie, pour démontrer qu'il ne se trouve dans aucune des situations d'exclusion visées dans la section 2.6.10.1 du PRAG. Ces preuves, documents ou déclarations doivent porter une date qui ne peut être antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre. En outre, l'attributaire doit fournir une déclaration par laquelle il atteste que la situation décrite dans ces documents n'a pas changé depuis lors.

Lorsque la valeur du marché est inférieure à 300 000 EUR, le pouvoir adjudicateur peut, en fonction de son évaluation des risques, décider de ne pas exiger les preuves relatives aux critères de sélection.

- 22.2 À la demande du pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit également fournir les preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection énoncés au point 16 de l'avis de marché pour le présent appel d'offres. Les pièces justificatives requises sont énumérées dans la section 2.6.11 du PRAG.

Le pouvoir adjudicateur peut, en fonction de son évaluation des risques, décider de ne pas exiger les preuves de la situation financière et économique et de la capacité technique et professionnelle.

- 22.3 Si l'attributaire ne fournit pas ces pièces justificatives ou déclarations ou les preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la notification de l'attribution ou s'il s'avère qu'il a fourni de fausses informations, l'attribution du marché sera considérée comme nulle et non

avenue. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché au deuxième soumissionnaire le moins-disant ou annuler l'appel d'offres.

Le pouvoir adjudicateur peut dispenser un candidat ou un soumissionnaire de l'obligation de fournir les pièces justificatives visées ci-dessus si ces pièces ont déjà été soumises dans le cadre d'une autre procédure de passation de marché, pour autant que la date à laquelle ces documents ont été délivrés ne remonte pas à plus d'un an et qu'ils soient toujours valables. Dans ce cas, le candidat ou le soumissionnaire doit déclarer sur l'honneur que les pièces justificatives ont déjà été fournies lors d'une précédente procédure de passation de marché et confirmer que sa situation n'a pas changé.

Les pièces justificatives de la capacité financière et économique et/ou de la capacité technique et professionnelle, conformément aux critères de sélection énoncés au point 16 de l'avis de marché, doivent être soumises. (Pour de plus amples détails, voir la section 2.6.11. du PRAG).

En soumettant une offre, chaque soumissionnaire accepte d'être informé des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'envoie à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

- 22.4 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues dans l'offre de plus ou moins 100 % au moment de la passation du marché et au cours de la période de validité du marché. L'augmentation ou la réduction de la valeur totale des biens résultant de cette modification ne peut excéder 25 % du montant de l'offre financière originale. Les prix unitaires qui figurent dans l'offre seront utilisés.
- 22.5 Dans un délai de 30 jours à compter de la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et dater le contrat et le renvoyer, accompagné de la garantie de bonne exécution (si applicable), au pouvoir adjudicateur. Dès le moment où il signe le contrat, l'attributaire devient le contractant et le contrat entre en vigueur.
- 22.6 Si l'attributaire ne signe pas le contrat et ne le renvoie pas, accompagné de la garantie financière requise, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification, le pouvoir adjudicateur peut considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice du droit de ce dernier de saisir la garantie, de demander une réparation ou d'exercer tout autre recours du fait de ce manquement et l'attributaire n'aura aucune possibilité de contestation.
- 22.7 La garantie de bonne exécution mentionnée dans les conditions générales est fixée à 10 % du montant du marché et devra être présentée sous la forme précisée dans l'annexe du dossier d'appel d'offres. Elle sera libérée dans les 45 jours suivant la délivrance du certificat de réception définitive par le pouvoir adjudicateur, sauf pour la partie correspondant au service après-vente. Pour les marchés dont la valeur est inférieure ou égale à 150 000 EUR, le pouvoir adjudicateur peut décider, en se basant sur des critères objectifs tels que le type et la valeur du marché, de ne pas exiger cette garantie.

23. Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est requise.

24. Clauses déontologiques et code de conduite

24.1 Absence de conflit d'intérêts

Le soumissionnaire ne doit pas être au centre d'un conflit d'intérêts et ne doit avoir aucun lien équivalent à cet égard avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties associées au projet. Toute tentative d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à

conclure des accords illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraînera le rejet de son offre et l'expose à des sanctions administratives conformément au règlement financier en vigueur.

24.2 Respect des droits de l'homme, de la législation en matière d'environnement et des normes fondamentales du travail

Le soumissionnaire et son personnel doivent respecter les droits de l'homme et les règles applicables en matière de protection des données. En particulier et conformément à l'acte de base applicable, les soumissionnaires et les candidats auxquels des marchés ont été attribués doivent respecter la législation en matière d'environnement, y compris les accords environnementaux multilatéraux, ainsi que les normes fondamentales du travail, le cas échéant et telles que définies dans les conventions applicables de l'Organisation internationale du travail (telles que les conventions sur la liberté d'association, la négociation collective; l'abolition du travail forcé et obligatoire; l'abolition du travail des enfants).

Tolérance zéro pour toute forme d'exploitation et de violence sexuelles:

La Commission européenne applique une politique de «tolérance zéro» contre tout comportement fautif ayant un impact sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

Toute forme de violence physique ou de punition, ainsi que les menaces de violence physique, la violence et l'exploitation sexuelles, le harcèlement et la violence verbale, ou toute autre forme d'intimidation sont interdits.

24.3 Lutte contre la corruption

Le soumissionnaire doit respecter l'ensemble des législations, réglementations et codes applicables ayant trait à la lutte contre la corruption. La Commission européenne se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le financement des projets si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de passation du marché ou pendant l'exécution d'un marché et si le pouvoir adjudicateur ne prend pas toutes les mesures appropriées pour remédier à cette situation. Au sens de la présente disposition, on entend par «pratiques de corruption» l'offre faite à toute personne d'un paiement illicite, d'un présent, d'une gratification ou d'une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution d'un marché ou à l'exécution d'un marché déjà conclu avec le pouvoir adjudicateur.

24.4 Frais commerciaux extraordinaires

Toute offre sera rejetée ou tout marché annulé s'il s'avère que l'attribution du marché ou son exécution a donné lieu à des frais commerciaux extraordinaires. Les frais commerciaux extraordinaires sont des commissions qui ne sont pas mentionnées dans le marché principal ou qui ne résultent pas d'un marché passé en bonne et due forme faisant référence au marché principal, des commissions qui ne sont pas versées en échange d'un service légitime effectif, des commissions versées dans un paradis fiscal, des commissions versées à un bénéficiaire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société écran.

Les contractants convaincus d'avoir payé des frais commerciaux extraordinaires sur des projets financés par l'Union européenne s'exposent, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du marché ou à une exclusion définitive du bénéfice des financements de l'UE.

24.5 Violation des obligations, irrégularités ou fraude

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché est entachée d'une violation des obligations, d'irrégularités ou de fraude. Lorsqu'une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le marché.

25. Annulation de l'appel d'offres

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires sont informés de cette annulation par le pouvoir adjudicateur. Si l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes scellées sont renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

Un appel d'offres peut être annulé, par exemple, si:

- l'appel d'offres est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif ou financier ou lorsqu'aucune réponse valable n'ont été reçues;
- les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;
- des circonstances exceptionnelles ou *un cas de force majeure* rendent impossible l'exécution normale du projet;
- toutes les offres acceptables sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles;
- une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude ont été constatées au cours de la procédure, notamment si elles ont constitué une entrave à une concurrence loyale;
- l'attribution du marché ne respecte pas les principes de bonne gestion financière, c'est-à-dire les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités (par exemple, lorsque le prix proposé par le soumissionnaire auquel le marché doit être attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, y compris, sans que cela soit limitatif, une indemnisation pour manque à gagner, liés d'une quelconque manière à l'annulation d'un appel d'offres, même s'il a été informé de la possibilité d'un préjudice. La publication d'un avis de marché n'engage pas le pouvoir adjudicateur à exécuter le programme ou le projet annoncé.

26. Recours

Les soumissionnaires qui s'estiment lésés par une erreur ou une irrégularité commise dans le cadre de la procédure d'attribution peuvent déposer plainte. Voir la section 2.12 du PRAG.

27. Protection des données

Le traitement des données à caractère personnel relatives au présent appel d'offres par le pouvoir adjudicateur à lieu conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur et aux dispositions de la convention de financement correspondante.

La procédure d'appel d'offres et le contrat se rapportent à une action extérieure financée par l'UE, représentée par la Commission européenne. Si le traitement de votre réponse à l'appel d'offres implique le transfert de données à caractère personnel (telles que des noms, des

coordonnées et des CV) à la Commission européenne, elles ne seront traitées qu'aux fins du suivi de la procédure de passation de marché et de l'exécution du marché par la Commission, pour que cette dernière puisse se conformer à ses obligations au titre du cadre législatif applicable et de la convention de financement conclue entre l'UE et le pays partenaire, sans préjudice de leur éventuelle transmission aux organismes chargés d'effectuer des tâches de contrôle ou d'inspection en application du droit de l'Union. Pour la partie des données transférée par le pouvoir adjudicateur à la Commission européenne, le responsable du traitement des données à caractère personnel effectué au sein de la Commission est:

Des informations détaillées concernant le traitement de vos données à caractère personnel par la Commission sont disponibles dans la déclaration de confidentialité:

[Http: //ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=A](http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=A)

Dans les cas où vous traitez des données à caractère personnel dans le cadre de la participation à un appel d'offres (les CV des experts principaux et techniques, par exemple) et/ou de l'exécution d'un marché (remplacement d'experts, par exemple), vous devez informer les personnes concernées de la transmission éventuelle de leurs données aux institutions et organismes de l'UE et leur communiquer la déclaration de confidentialité susmentionnée ci-dessus.

28. Système de détection rapide et d'exclusion

Les soumissionnaires et, s'ils s'agit d'entités légales, les personnes ayant sur elles un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, sont informés du fait que, s'ils se trouvent dans une des situations de détection rapide ou d'exclusion, leurs coordonnées (nom/dénomination, prénom si personne physique, adresse, forme juridique et nom et prénom des personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, si personne morale) peuvent être enregistrées dans le système de détection rapide et d'exclusion et communiquées aux personnes et entités énumérées dans la décision précitée, dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public.

B. PROJET DE CONTRAT ET CONDITIONS PARTICULIÈRES INCLUANT LES ANNEXES

PROJET DE CONTRAT

CONTRAT DE FOURNITURES POUR LES ACTIONS EXTÉRIEURES DE L'UNION EUROPÉENNE N° <numéro de contrat>

FINANCÉ PAR [LE BUDGET GÉNÉRAL DE L'UNION EUROPÉENNE] [LE FED]

<Dénomination complète et adresse du pouvoir adjudicateur>

(le «pouvoir adjudicateur»),

d'une part,

et

<Dénomination officielle complète du contractant>

[<Forme juridique/titre>]³

[<N° d'enregistrement légal>]⁴

<Adresse officielle complète>

[<N° de TVA>]⁵, (le «contractant»)

d'autre part,

il est convenu ce qui suit:

PROJET <Intitulé et référence figurant dans la décision ou la convention de financement>
INTITULÉ DU MARCHÉ <Intitulé du marché>

Numéro d'identification <référence de publication>

Article 1 Objet

1.1 L'objet du marché est [la fourniture], [la fabrication], [la livraison], [le déchargement], [l'installation], [la mise en service], [l'entretien], [le service après-vente], des fournitures suivantes:

<description générale des fournitures incluant les quantités> [en <insérer le numéro>
lot[s]]

[lot n° 1: <description générale avec indication des quantités>]

³ Si le contractant est une personne physique.

⁴ Si applicable. Pour les personnes physiques, mentionner le numéro de leur carte d'identité, de leur passeport ou d'un document équivalent.

⁵ Sauf si le contractant n'a pas de numéro de TVA.

[lot n° 2: <description générale avec indication des quantités>]

[lot n° <...>]

Le lieu de livraison doit être <insérer le lieu>, la date limite de livraison est <insérer la date et l'heure> et les Incoterms applicables sont [DDP] [DAP]⁶. La période de mise en oeuvre des tâches court à partir <spécifier la date à partir de laquelle la mise en oeuvre des tâches commence> jusqu'à <date de réception provisoire>.

- 1.2 Le contractant doit se conformer strictement aux stipulations des conditions particulières et à l'annexe technique.
- 1.3 [Les fournitures [objet du marché] [lots n°<insérer le numéro>] devront être accompagnées par les pièces de rechange décrites par le contractant dans son offre] [ainsi que par les accessoires et autres articles nécessaires à l'utilisation des biens pendant une période de <période>, ainsi que spécifié dans les Instructions aux soumissionnaires].

Article 2 Origine

La règle d'origine des biens est bien est définie à l'article 10 des conditions particulières.

Un certificat d'origine des biens devra être produit par le contractant, au plus tard en même temps que sa demande de réception provisoire des fournitures. Le non-respect de cette condition peut conduire à la résiliation du marché et/ou la suspension du paiement.

Article 3 Prix

- 3.1 Le prix des biens est celui figurant dans le modèle d'offre financière (annexe IV). Le montant total maximum du marché est de [EUR] [<code ISO de la monnaie nationale> seulement en gestion indirecte dans les cas suivants: i) lorsque des impératifs juridiques ou locaux imposent à titre exceptionnel d'utiliser la monnaie nationale; ii) en cas de besoin, pour des marchés relevant de la partie régie d'avance d'un devis-programme]. <insérer le prix>
- 3.2 Les paiements seront effectués conformément aux dispositions des conditions générales et/ou des conditions particulières (articles 26 à 28).

Article 4 Ordre hiérarchique des documents contractuels

Les documents suivants sont considérés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant:

- le présent contrat;
- les conditions particulières;
- les conditions générales (annexe I);
- les spécifications techniques (annexe II), [incluant les clarifications demandées avant la date limite de soumission des offres et les minutes des réunions d'information ou de la visite du site];
- l'offre technique (annexe III [incluant les clarifications faites par le soumissionnaire pendant la procédure d'évaluation des offres]);
- la décomposition du budget (annexe IV);
- [les formulaires spécifiques ou documents pertinents (annexe V)].

⁶ <DDP (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés)>/<DAP (Delivered At Place = Rendu au lieu de destination convenu)> - Incoterms 2010 Chambre Internationale du Commerce - <http://www.iccwbo.org/incoterms/>

Les différents documents constituant le marché doivent être considérés comme mutuellement explicites; en cas d'ambiguïtés ou de divergences, ces documents seront appliqués selon l'ordre hiérarchique ci-dessus.

Article 5 Autres conditions particulières applicables au contrat

[Aux fins de l'article 44 des conditions générales, pour la partie des données transférée par le pouvoir adjudicateur à la Commission européenne:

- (a) le responsable du traitement des données à caractère personnel effectué au sein de la Commission est
[Pour la DG DEVCO le chef de l'unité « Affaires juridiques » de la DG Coopération internationale et développement.]
[Pour la DG NEAR le chef de l'unité R4 « Contrats et finances » de la DG Voisinage et négociations d'élargissement]
[Pour toute autre DG, veuillez indiquer la fonction de votre responsable du traitement.]
- (b) la déclaration de confidentialité est disponible à l'adresse suivante:
<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=A.>

[Si nécessaire et après avoir obtenu l'approbation/dérogation des services compétents:

Les conditions suivantes s'appliquent au contrat: <spécifier les conditions>]

Fait en français en [deux] [trois] exemplaires originaux, [En gestion directe: [un] [deux] originaux remis à la Commission européenne] [En gestion indirecte: un original remis au pouvoir adjudicateur, un autre à la Commission européenne] et un original remis au contractant.

Pour le contractant

Nom:

Titre:

Signature:

Date:

Pour le pouvoir adjudicateur

Nom:

Titre:

Signature:

Date:

Uniquement en gestion indirecte avec contrôle ex-ante par la Commission européenne et lorsque cette dernière exécute les paiements du contrat et pour les contrats en gestion indirecte avec le pays bénéficiaire dans les pays IAP:
[Endossé pour financement par l'Union européenne]

Nom:

Titre:

Signature:

Date:]

ANNEXE II + III : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE

Intitulé du marché: Lot 1 : Acquisition d'une Pelle Mécanique d'occasion (BAN/2015/366-874) p 1 /...

Référence de la publication : MAB/BPL/FOUR/TRANSV/2020

Colonnes 1-2 à compléter par le pouvoir adjudicateur

Colonnes 3-4 à compléter par le soumissionnaire

Colonne 5 réservée au comité d'évaluation

Annexe III - L'offre technique du titulaire

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant:

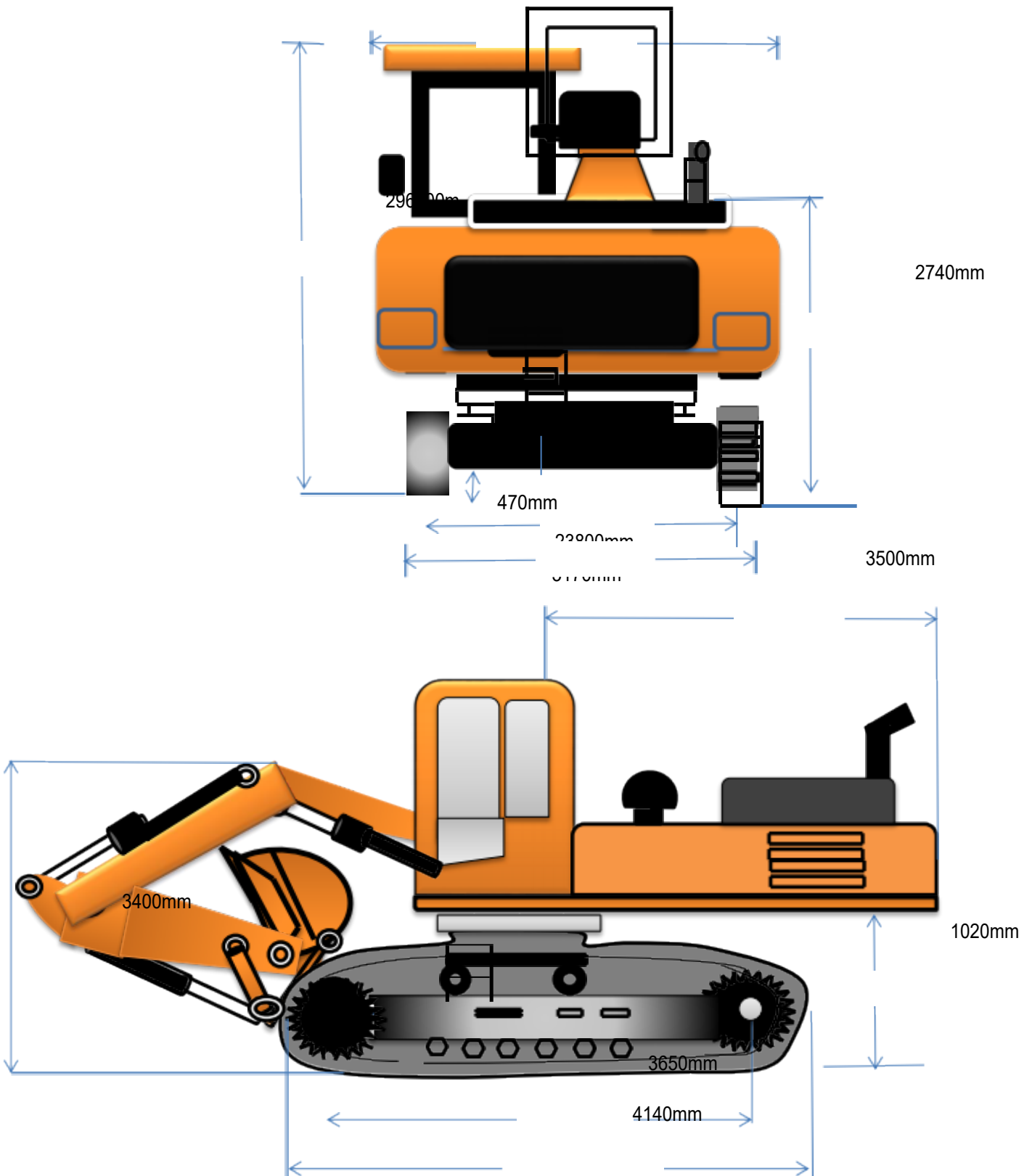
- La colonne 2, complétée par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier par le soumissionnaire)
- La colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et doit détailler l'offre (l'utilisation des mots «conforme» et «oui» sont à cet égard insuffisants)
- La colonne 4 permet au soumissionnaire de formuler des commentaires sur son offre de fournitures et de faire éventuellement référence à des documents

La documentation éventuellement fournie doit clairement indiquer (souligné, remarques) les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
1	Une (01) Pelle Hydraulique			
2	Trente (30) tonnes de Charges utile			
3	120-150kw, Puissance du moteur			
4	Moteur Diesel			
5	5km/h vitesse de translation			
6	Porté Max de 11830mm			
7	Profondeur de fouille Max 8090mm			
8	Largeur de godet 1500mm			
9	Une (01) Place assise			
10	Hauteur de Cabine 3280mm			
11	Largeur extérieur max de cabine 3000mm			
12	Age max de la pelle...10ans			
13	Autre dimension, Voir Schema			

DIMENSIONS EXTERIEURES DE LA PELLE HYDRAULIQUE
2990-3000mm



Intituler du Marche : Lot 2 Acquisition de 1500 Arbres pour Planting (BAN/2016/375-632)

Exigences de plantation d'arbres:

- 1) Le soumissionnaire répondra à toutes les spécifications de plantation d'arbres
- 2) Le soumissionnaire s'engage à fournir un plan d'entretien minimum pour s'assurer que les arbres sont correctement arrosés, coupés et les dommages minimisés de manière optimale.
- 3) Le soumissionnaire s'engage à fournir des professionnels ou experts qualifiés pour l'achat et la livraison de matériel végétal.
- 4) Le soumissionnaire doit fournir des preuves phytosanitaires étayant la viabilité du matériel végétal.

PLAN DE PLANTATION:

- 1) **Plan du paysage:** Décrivez la vue d'ensemble des sites de plantation et l'intention de chaque site
- 2) **Espèces, taille, quantité et diversité:** L'offre doit inclure une liste d'arbres, d'espèces, de noms scientifiques et communs. Le diamètre ou la circonférence de l'arbre, le système racinaire et tout autre commentaire spécifique à la sélection de l'arbre. Le mode de croissance et la multiplication végétative doivent être indiqués.
- 3) **Distance de plantation:** incluez les détails de la distance de plantation appropriée qui permettra un rapport optimal entre le courant d'air et la barrière contre le vent.

A noter que les arbres doivent avoir un très bon potentiel pour briser des vents puissants.

4) Livraison des arbres: Indiquez comment les arbres seront acceptés et rejetés sur les sites de plantation dès la livraison. Cela s'appliquera également dans le cas où l'arbre sera manipulé dans une pépinière jusqu'à ce qu'il soit déterré et emmené sur le site de plantation. Pendant le transport, les arbres doivent être protégés pour réduire ou éliminer les dommages causés par le vent.

5) Entretien du site et des arbres: Cela devrait couvrir la façon dont le site et les arbres seront gérés pour fournir des conditions optimales de croissance. Les précautions doivent porter sur la manière dont l'arrosage, le paillage, le désherbage, l'enlèvement des piquets, la lutte contre les insectes et les maladies, et tout autre soin important sera nécessaire.

6) Plan d'entretien à long terme: Fournir un plan d'entretien pour une période minimale jusqu'à ce que les arbres soient jugés aptes à l'autosuffisance et résistants aux adversités écologiques. Décrivez les travaux à réaliser, la fréquence et la personne qui en sera responsable.

ANNEXE IV: Budget ventilé (Modèle d'offre financière) à adapter en fonction du projet

RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION: <numéro de référence> **NOM DU SOUMISSIONNAIRE:** <nom>

A		C	D	E
NUMÉRO DE L'ARTICLE	QUANTITÉ	SPÉCIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE SOUMISSIONNAIRE (Y COMPRIS MARQUE/MODÈLE)	COÛTS UNITAIRES LIVRAISON COMPRISE [DDP] [DAP] ⁷ <LIEU DE RÉCEPTION> [EUR] [<Code ISO de la monnaie nationale> uniquement en gestion indirecte dans les cas suivants: i) lorsque des contraintes d'ordre juridique ou local imposent à titre exceptionnel le recours à la monnaie nationale; ii) lorsque cela est nécessaire, pour les marchés passés dans le cadre de la partie régie d'un devis-programme]	TOTAL [EUR] [<Code ISO de la monnaie nationale> uniquement en gestion indirecte dans les cas suivants: i) lorsque des contraintes d'ordre juridique ou local imposent à titre exceptionnel le recours à la monnaie nationale; ii) lorsque cela est nécessaire, pour les marchés passés dans le cadre de la partie régie d'un devis-programme]
1				
2				

⁷ [DDP (Rendu droits acquittés)][DAP (Rendu au lieu de destination)] — Incoterms 2010, Chambre internationale du commerce <http://www.iccwbo.org/products-and-services/trade-facilitation/incoterms-2010/the-incoterms-rules/>.

		[Formation]	[Montant forfaitaire]	
		[Autres services et autres coûts, quels qu'ils soient, qui ne sont pas directement liés à la valeur intrinsèque des produits]	[Montant forfaitaire]	
			Total	
		[Pièces de rechange avec annexe détaillée comportant les prix unitaires]	[Coût total]	
		[Consommables avec annexe détaillée comportant les prix unitaires]	[Coût total]	
		[Coûts du cycle de vie avec annexe détaillée comportant les prix unitaires]	[Coût total]	

ANNEXE V: MODÈLE DE GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION⁸

Sur papier à en-tête de l'institution financière

À l'attention de
<nom et adresse du pouvoir adjudicateur>
ci-après le «pouvoir adjudicateur»

Objet: Garantie n° <insérer numéro>

Garantie de bonne exécution pour l'ensemble du contrat <numéro et intitulé du contrat> (à rappeler dans toute correspondance)

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière>, déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du titulaire> ci-après le «titulaire», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <montant de la garantie de bonne exécution>, représentant la garantie de bonne exécution mentionnée à l'article 11 des conditions particulières du contrat <numéro et intitulé du contrat> conclu entre le titulaire et le pouvoir adjudicateur, ci-après le «contrat».

Les paiements sont effectués, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le titulaire n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne pourrions en aucun cas bénéficier des exceptions de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment qu'aucune modification aux termes du contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de cette garantie. Nous renonçons au droit d'être informé des changements, ajouts ou modifications apportés à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 60 jours après la délivrance du certificat de réception définitive (sauf pour la partie, telle que spécifiée dans les conditions particulières se rapportant au service après-vente) [et, en tout état de cause, au plus tard le (18 mois après l'expiration du délai de mise en œuvre des tâches)]⁹.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès sa signature.

⁸ Le chapitre 9.1 du DEVCO Companion contient des orientations sur la vérification des garanties financières. Dans le cadre de la gestion indirecte, le pouvoir adjudicateur devrait solliciter l'avis de la Commission européenne avant d'accepter une garantie financière.

⁹ Insérer cette mention uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'échéance déterminée ou lorsque le garant peut justifier qu'il n'est pas en mesure d'émettre cette garantie sans date d'échéance.

Fait à [lieu], le [date]

Signature¹⁰: [Signature]

Nom:

[Fonction dans l'institution financière/la banque]

Signature¹¹: [Signature]

Nom:

[Fonction dans l'institution financière/la banque]

¹⁰Les nom(s) et qualité(s) de la ou des personnes qui signe(nt) pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie.

¹¹Les nom(s) et qualité(s) de la ou des personnes qui signe(nt) pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie.

ANNEXE V: FORMULAIRE DE GARANTIE DE PRÉFINANCEMENT¹²

À remplir sur papier à en-tête de l'institution financière

À l'attention de

<nom et adresse du pouvoir adjudicateur>
ci-après le «pouvoir adjudicateur»

Objet: Garantie n° <insérez le numéro>

Garantie de financement pour le remboursement du préfinancement payable dans le cadre du marché <numéro et intitulé du marché> (rappelez le numéro et l'intitulé dans toute correspondance)

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière>, déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non seulement comme caution, pour le compte de <nom et adresse du contractant>, ci-après le «contractant», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <indiquez le montant du préfinancement>, correspondant au préfinancement mentionné à l'article 26.1 des conditions particulières du marché <numéro et intitulé du marché> conclu entre le contractant et le pouvoir adjudicateur, ci-après le «marché».

Le paiement sera effectué sans contestation ni procédure judiciaire d'aucune sorte, dès réception de votre première demande écrite (envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le contractant n'a pas satisfait à une demande de remboursement du préfinancement ou que le marché a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne pourrions en aucun cas bénéficier des exceptions de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment de ce qu'aucune modification aux termes du contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de cette garantie. Nous renonçons au droit d'être informé des changements, ajouts ou modifications apportés à ce marché.

Nous notons que la libération de la garantie s'effectuera au plus tard 30 jours après l'acceptation provisoire des biens [et, en tout état de cause, au plus tard (18 mois après l'expiration de la période de mise en œuvre des tâches)]¹³.

La garantie entrera en vigueur et prendra effet lors du paiement du préfinancement au contractant.

¹² Le chapitre 9.1 du DEVCO Companion contient des orientations sur la vérification des garanties financières. Dans le cadre de la gestion indirecte, le pouvoir adjudicateur devrait solliciter l'avis de la Commission européenne avant d'accepter une garantie financière.

¹³ Cette mention doit être insérée uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'expiration précise ou lorsque le garant peut justifier qu'il n'est pas en mesure de fournir cette garantie sans date d'expiration.

Fait à [insérez le lieu], le [insérez la date]

Signature¹⁴: [signature]

Signature¹⁵: [signature]

Nom:

Nom:

[fonction dans l'institution financière/la banque] [fonction dans l'institution financière/la banque]

¹⁴ Les nom(s) et qualité(s) des personnes qui signent pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie.

¹⁵ Les nom(s) et qualité(s) des personnes qui signent pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie.

GRILLE DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

À personnaliser en fonction du projet.

Intitulé du marché:									Référence de publication:		
Numéro d'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire	La nationalité du soumissionnaire ¹⁶ (consortium) est-elle éligible? (Oui/Non)	La documentation est-elle complète? (Oui/Non)	La langue est-elle conforme? (Oui/Non)	Formulaire de remise de l'offre dûment rempli? (Oui/Non)	La déclaration du soumissionnaire a-t-elle été signée (par l'ensemble des membres du consortium, en cas de consortium)? (Oui/Non/Sans objet)	Autres prescriptions administratives du dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/Sans objet)	Décision globale? (Acceptation / Rejet)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											

Nom du président	
Signature du président	
Date	

¹⁶ Si l'offre a été présentée par un consortium, les nationalités de **tous** les membres du consortium doivent être éligibles

GRILLE D'ÉVALUATION

À adapter en fonction du projet. Doit être complétée par le comité d'évaluation. L'annexe II + III «spécifications techniques + offre technique» doit être jointe à cette grille dans le cas où la colonne «notes du comité d'évaluation» a été complétée.

Intitulé du marché:						Référence de publication:					
Numéro de l'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire	Les règles d'origine ont-elles été respectées ? (Oui/Non)	Capacité économique et financière? (OK/a/b/...)	Capacité professionnelle? (OK/a/b/...)	Capacité technique? (OK/a/b/...)	Conformité avec les spécifications techniques? ¹⁷ (OK/a/b/...)	Les services auxiliaires sont-ils conformes? (OK/a/b/.../sans objet)	Déclaration de sous-traitance conformément à l'article 6 des conditions générales? (Oui/Non)	Autres prescriptions techniques indiquées dans le dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/Sans objet)	Conforme techniquement? (Oui/Non)	Justifications/remarques
1											
2											
3											
4											

Nom de l'évaluateur et signature	
Nom de l'évaluateur et signature	
Nom de l'évaluateur et signature	
Date	

¹⁷ Les critères de sélection, dans la section précédente de ce tableau, doivent être respectés avant de commencer l'évaluation des critères techniques

D. BORDEREAU DE SOUMISSION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURES

Référence de la publication: < Référence de la publication >

Intitulé du marché: < Intitulé du marché >

<Lieu et date>

A: <Nom et adresse du pouvoir adjudicateur >.

Un bordereau signé doit être fourni (pour chaque lot, dans le cas où l'appel d'offres serait divisé en plusieurs lots), accompagné par des copies, dont le nombre est précisé dans les instructions aux soumissionnaires. Le bordereau doit comporter une déclaration signée par chaque entité légale soumettant sa candidature, laquelle utilisera à cet effet le modèle joint en annexe. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint au bordereau ne sera pas pris en considération. Les offres soumises par un consortium (soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses membres. Les documents joints au bordereau de soumission (par exemple, déclarations, preuves, etc.) peuvent être soumis en version originale ou sous forme de copie. Si vous fournissez des copies, les originaux devront être transmis au pouvoir adjudicateur s'il en fait la demande. Pour des motifs économiques et écologiques, nous vous invitons à soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemise ou intercalaire en plastique). Nous vous suggérons également d'imprimer, autant que possible, vos dossiers recto verso.

Un opérateur économique peut, s'il l'estime approprié et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires à l'exécution du marché, par exemple en produisant un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne peut avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières fourniront les fournitures, exécuteront les travaux ou fourniront les services pour lesquels ces capacités sont requises. En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire recourt deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

1 OFFRE SOUMISE PAR

Nom du (des) soumissionnaire(s)	Nationalité ¹⁸
---------------------------------	---------------------------

18 Pays dans lequel l'entité légale est enregistrée.

Chef de file¹⁹		
Membre		
Etc.		

19 Ajoutez ou supprimez autant de lignes que nécessaire pour les membres. Veuillez noter qu'un sous-traitant n'est pas considéré comme un membre aux fins du présent appel d'offres. De ce fait les données du sous-traitant ne doivent pas figurer dans les données relatives à la capacité économique, financière et professionnelle. Dans le cas où la présente offre serait soumise par un seul soumissionnaire, son nom devrait être indiqué sous la rubrique «**chef de file**» (et toutes les autres lignes devraient être supprimées).

2 PERSONNE DE CONTACT (pour la présente offre)

Nom	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courrier électronique	

3 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE²⁰

Veillez compléter le tableau suivant sur les données financières²¹ en vous basant sur vos comptes annuels et vos projections les plus récentes. Si vos comptes annuels clôturés ne sont pas encore disponibles pour l'exercice en cours ou pour le dernier exercice, indiquez vos toutes dernières estimations dans les colonnes marquées **. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres doivent être calculés sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre (ou si la base de calcul a changé, ce changement doit faire l'objet d'une note explicative au bas du tableau). Toute clarification ou explication qui serait jugée nécessaire peut également être fournie.

20 Les personnes physiques doivent prouver leur capacité conformément aux critères de sélection et en utilisant les moyens appropriés.

21 Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent bordereau de soumission. Aucune donnée consolidée n'est demandée pour les ratios financiers.

Données financières Les données demandées dans ce tableau doivent être conformes aux critères de sélection indiqués dans l'avis de marché	2 ans avant l'exercice en cours ²² <précisez> EUR	Avant-dernier exercice <précisez> EUR	Dernier exercice <précisez> EUR	Moyenne ²³ EUR	[Dernier exercice EUR] ^{**}	[Exercice en cours EUR] ^{**}
Chiffre d'affaires annuel ²⁴ , à l'exclusion du présent marché						
Actif à court terme ²⁵						
Passif à court terme ²⁶						
[Ratio de liquidité générale (actif à court terme / passif à court terme)]	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet]

22 Dernier exercice=dernier exercice comptable clos.

23 Les montants inscrits dans la colonne «Moyenne» correspondent à la moyenne mathématique des montants inscrits dans les trois colonnes précédentes de la même ligne.

24 Valeur brute des avantages économiques (espèces, créances à recouvrer, autres actifs) générés par les activités normales d'exploitation de l'entreprise (telles que les ventes de biens, les ventes de services, les intérêts, les redevances et les dividendes, etc.) au cours de l'exercice.

25 Le bilan présente la valeur de tous les actifs qui peuvent être raisonnablement convertis en espèces en moins d'un an dans le cadre de l'activité normale. L'actif à court terme inclut les avoirs en caisse, les comptes débiteurs, les stocks, les titres négociables, les charges payées d'avance et autres actifs liquides facilement convertibles en espèces.

26 Dettes et obligations d'une société dues à moins d'un an. Le passif à court terme figure au bilan de la société et inclut les dettes à court terme, les comptes débiteurs, les charges à payer et autres dettes.

4 EFFECTIFS

Veillez fournir les statistiques suivantes concernant le personnel pour l'exercice en cours et pour les deux exercices précédents²⁷.

Effectif annuel	Avant-dernier exercice		Dernier exercice		Exercice en cours		Moyenne pour la période	
	Total général	Domaines pertinents ²⁸	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹
Personnel permanent ²⁹								
Autre personnel ³⁰								
Total								
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total (%)								

27 Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent bordereau de soumission. Aucune donnée consolidée n'est demandée pour les ratios financiers.

28 Correspondant aux spécialisations pertinentes recensées au point 5 ci-dessous.

29 Personnel employé directement par le soumissionnaire sous statut permanent (contrats à durée indéterminée).

30 Autre personnel qui n'est pas directement employé par le soumissionnaire sous statut permanent (contrats à durée déterminée).

--	--	--	--	--	--	--	--

5 DOMAINES DE SPÉCIALISATION

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les **domaines de spécialisation pertinents pour le présent marché** de chaque entité légale soumettant la présente offre, en inscrivant ces domaines en tête de chaque ligne et le nom de l'entité légale en tête de chaque colonne. Cochez (✓) la/les case(s) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque entité légale possède une expérience significative. **[10 domaines de spécialisation au maximum]**

	Chef de file	Membre 2	Membre 3	Etc.
Spécialisation pertinente n° 1				
Spécialisation pertinente n° 2				
Etc. ³¹				

³¹ Ajoutez ou supprimez autant de lignes et/ou de colonnes que nécessaire. Dans le cas où la présente offre serait soumise par une seule entité légale, son nom devrait être indiqué sous la rubrique «Chef de file» (et toutes les autres colonnes devraient être supprimées).

6 EXPÉRIENCE

Veillez compléter le tableau au format ci-dessous pour résumer les **principaux marchés de fournitures** qui ont été menés à bien au cours des [3] dernières années par l'entité ou les entités légale(s) soumettant la présente offre. Le nombre de références fournies ne doit pas être supérieur à **15** pour l'ensemble de l'offre.

Réf. # (maximum 15)	Intitulé du projet		...						
	Nom de l'entité légale	Pays	Montant total du marché (EUR) ³²	Part fournie par l'entité légale (%)	Quantité de personnel fourni	Nom du client	Source du financement	Dates	Nom des membres éventuels
...
Description détaillée du marché							Services liés fournis		
...							...		

32 Montants effectivement payés, sans tenir compte de l'effet de l'inflation.

7 DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

Dans le cadre de leur offre, chaque entité légale identifiée au point 1 du présent bordereau, y compris chaque membre du consortium, de même que chaque entité pourvoyeuse de capacités et chaque sous-traitant fournissant plus de 10 % des fournitures, doit soumettre une déclaration signée au format ci-dessous, ainsi que la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection (Annexe 1) (insérez le formulaire a.14). La déclaration peut être fournie en version originale ou sous forme de copie. Si vous fournissez des copies, les originaux devront être transmis au pouvoir adjudicateur s'il en fait la demande.

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité,

nous, soussignés, déclarons que:

- 1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier pour l'invitation à soumissionner n° <.....> du <date>. Nous acceptons intégralement, sans réserve ni restriction, ses dispositions.
- 2 Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier d'appel d'offres et selon les conditions et dans les délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes:

Lot n° 1: <description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits>

Lot n° 2: <description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits>

Etc.
- 3 Le prix de notre offre à l'**exclusion** des pièces de rechange et des consommables, le cas échéant, est de (à l'exclusion des remises décrites au point 4):

Lot n° 1: <insérez prix>

Lot n° 2: <insérez prix et monnaie>

Lot n° 3: <insérez prix>
- 4 Nous accordons une remise de [<...> %], ou [<.....>] [dans le cas où le lot n° ... et le lot n°... nous seraient attribués].
- 5 La présente offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date finale de soumission des offres.
- 6 Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution comme demandé à l'article 11 des conditions particulières.
- 7 Notre société/entreprise [et nos sous-traitants] a/ont la nationalité suivante:

<.....>
- 8 Nous soumettons la présente offre en notre nom [comme membre du consortium mené par [< nom du chef de file>] [nous-mêmes]*. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même marché. [Nous confirmons en tant que membre du consortium que tous les membres sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché, que

le chef de file est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacun des membres, que l'exécution du marché, y compris les paiements, relève de la responsabilité du chef de file et que tous les membres de l'entreprise commune/du consortium sont liés pour toute la durée d'exécution du marché]. [Nous confirmons, en tant qu'entité pourvoyeuse de capacités, être conjointement et solidairement responsable au regard des obligations découlant du marché, y compris en ce qui concerne tout montant recouvrable.]

- 9 Dans l'éventualité où notre offre serait retenue, nous nous engageons, si cela est demandé, à fournir les preuves nécessaires conformément à la législation du pays dans lequel nous sommes effectivement établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion prévues. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration indiquant que notre situation n'a pas changé durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.

Si cela est demandé, nous nous engageons également à fournir la preuve de la situation économique et financière ainsi que de la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection fixés pour le présent appel d'offres et mentionnés au point 16 de l'avis de marché. Les preuves documentaires demandées sont mentionnées dans la section 2.6.11 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG).

Nous sommes également conscients du fait que si nous ne fournissons pas les preuves requises dans un délai de 15 jours calendaires suivant la réception de la notification de l'attribution ou si les informations fournies s'avèrent être fausses, l'attribution pourra être considérée comme nulle et non avenue.

- 10 Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques figurant à l'article 243 des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêt ni aucun lien équivalent susceptible de fausser la concurrence avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties à l'appel d'offres au moment de la soumission de la présente candidature.
- 11 Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de l'exécution des tâches. Nous reconnaissons aussi pleinement et acceptons que toute information inexacte ou incomplète fournie délibérément dans la présente candidature puisse entraîner notre exclusion du présent marché et de tout autre marché financé par l'UE/le FED.
- 12 Nous prenons note du fait que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de donner suite à cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du marché. Il n'encourt aucune responsabilité à notre égard en procédant de la sorte.
- 13 Nous reconnaissons pleinement et acceptons que si les personnes susmentionnées participent tout en se trouvant dans l'une des situations prévues dans la section 2.6.10.1.1. du PRAG ou que, si les déclarations ou les informations fournies s'avèrent être fausses, elles soient susceptibles d'être rejetées de la présente procédure et passibles de sanctions administratives sous la forme d'une exclusion et de sanctions financières représentant jusqu'à 10 % de la valeur totale estimée du marché en cours d'attribution et que ces informations puissent être publiées sur le site internet de la Commission européenne, conformément au règlement financier en vigueur.
- 14 Nous sommes conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, au

système de détection rapide et d'exclusion, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

[* Supprimez, le cas échéant]

[Si la déclaration est complétée par un membre du consortium:

Le tableau suivant contient nos données financières, telles qu'elles apparaissent dans le bordereau de soumission du consortium. Ces données sont tirées de nos comptes annuels clos et de nos projections les plus récentes. Les estimations (qui ne figurent pas dans les comptes annuels clos) sont indiquées en italique. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres ont été fournis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre <sauf cas particuliers prévus dans la note jointe au tableau>.

Données financières Les données demandées dans ce tableau doivent être conformes aux critères de sélection indiqués dans l'avis de marché	2 ans avant l'exercice en cours ⁵ <précisez> EUR	Avant-dernier exercice <précisez> EUR	Dernier exercice <précisez> EUR	Moyenne ⁶ EUR	Dernier exercice EUR]	[Exercice en cours EUR]
Chiffre d'affaires annuel ⁷ , à l'exclusion du présent marché						
Actif à court terme ⁸						
Passif à court terme ⁹						
[Ratio de liquidité générale (actif à court terme / passif à court terme)	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet]

Le tableau suivant contient des statistiques concernant notre personnel, telles qu'elles apparaissent dans le bordereau de soumission du consortium:

Effectif annuel	Avant-dernier exercice		Dernier exercice		Exercice en cours		Moyenne pour la période	
	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹
Personnel permanent ¹²								
Autre personnel ¹³								
Total								
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total (%)								

Nous vous prions d'agréer, <Madame/Monsieur>, l'expression de notre considération distinguée.

Nom et prénom: <.....>

Dûment autorisé à signer la présente offre au nom de:

<.....>

Lieu et date: <.....>

Sceau de la société/de l'entreprise:

Cette offre comprend les annexes suivantes:

<Liste numérotée des annexes avec les titres>

ANNEXE 1 – DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CRITÈRES D'EXCLUSION ET DE SÉLECTION

Insérez le formulaire A.14



SIGNALÉTIQUE FINANCIER

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/financial_id/financial_id_fr.cfm#fc

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

COORDONNÉES BANCAIRES ①	
INTITULÉ DU COMPTE ②	<input type="text"/>
IBAN/NUMÉRO DE COMPTE ③	<input type="text"/>
DEVISE	<input type="text"/>
CODE BIC/SWIFT	<input type="text"/>
CODE DE L'AGENCE ④	<input type="text"/>
NOM DE LA BANQUE	<input type="text"/>
ADRESSE DE L'AGENCE BANCAIRE	
RUE ET NUMÉRO	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>
CODE POSTAL	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>
DONNÉES DU TITULAIRE DU COMPTE TELE QUE DÉCLARÉE À LA BANQUE	
TITULAIRE DU COMPTE	<input type="text"/>
RUE ET NUMÉRO	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>
CODE POSTAL	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>
REMARQUE	<input type="text"/>
CACHET DE L'AGENCE + SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA BANQUE ⑤	DATE (obligatoire) <input type="text"/>
	SIGNATURE DU TITULAIRE DE COMPTE (obligatoire) <input type="text"/>

- ① Veuillez indiquer les coordonnées de la banque finale, et non celles de la banque intermédiaire.
- ② Cela ne fait pas référence au type de compte. L'intitulé du compte correspond généralement au nom du titulaire de compte. Toutefois, il est possible à ce dernier de donner un autre intitulé à son compte bancaire.
- ③ Veuillez indiquer le code IBAN (International Bank Account Number) s'il existe dans le pays où votre banque est établie.
- ④ Uniquement pour les USA (code ABA), l'Australie/la Nouvelle-Zélande (code BSB) et le Canada (code de transit). Ne s'applique pas aux autres pays.
- ⑤ Il est préférable de joindre une copie d'un relevé bancaire RÉCENT. Veuillez noter que le relevé bancaire doit comporter toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE», «NUMÉRO DE COMPTE/IBAN» et «NOM DE LA BANQUE». Si un relevé est joint, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire de compte et la date sont TOUJOURS obligatoires.



IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE "ENTITE LEGALE" COMPLETEE ET SIGNÉE
ACCOMPAGNÉE D'UNE PHOTOCOPIE LISIBLE DU DOCUMENT D'IDENTITÉ

ENTITÉ LÉGALE

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm#fr

Veillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

PERSONNE PHYSIQUE

I. DONNÉES PERSONNELLES		
NOM(S) DE FAMILLE ①	<input type="text"/>	
PRÉNOM(S) ①	<input type="text"/>	
DATE DE NAISSANCE	<input type="text"/> JJ <input type="text"/> MM <input type="text"/> AAAA	
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	<input type="text"/>	
PAYS DE NAISSANCE	<input type="text"/>	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ	<input type="checkbox"/>	
PASSEPORT	<input type="checkbox"/>	
PERMIS DE CONDUIRE ②	<input type="checkbox"/>	
AUTRE ③	<input type="checkbox"/>	
PAYS ÉMETTEUR	<input type="text"/>	
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ	<input type="text"/>	
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ④	<input type="text"/>	
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE	<input type="text"/> <input type="text"/>	
CODE POSTAL	<input type="text"/>	
BOÎTE POSTALE	<input type="text"/>	
VILLE	<input type="text"/>	
RÉGION ⑤	<input type="text"/>	
PAYS	<input type="text"/>	
TÉLÉPHONE PRIVÉ	<input type="text"/>	
COURRIEL PRIVÉ	<input type="text"/>	
II. DONNÉES COMMERCIALES		
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.		
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)	<input type="text"/>
	NUMÉRO DE TVA	<input type="text"/>
	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT	<input type="text"/>
	LIEU DE L'ENREGISTREMENT	VILLE <input type="text"/>
		PAYS <input type="text"/>
	DATE	SIGNATURE

① Comme indiqué sur le document officiel.

② Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

③ A défaut des autres documents d'identité: titre de séjour ou passeport diplomatique.

④ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⑤ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.



IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE COMPLÉTÉE, SIGNÉE ET ACCOMPAGNÉE D'UNE COPIE DES DOCUMENTS OFFICIELS (REGISTRE(S) DE COMMERCE, JOURNAL OFFICIEL, IMMATRICULATION À LA TVA...) JUSTIFIANT LES DONNÉES INDIQUÉES

ENTITÉ LÉGALE

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm#fr

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

ENTITÉ DE DROIT PRIVÉ/PUBLIC AYANT UNE FORME JURIDIQUE

NOM OFFICIEL ①	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		
NOM COMMERCIAL (si différent)	<input type="text"/> <input type="text"/>		
ABRÉVIATION	<input type="text"/>		
FORME JURIDIQUE	<input type="text"/>		
TYPE D'ORGANISATION ②	A BUT LUCRATIF	<input type="checkbox"/>	
	SANS BUT LUCRATIF	ONG ②	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ③	<input type="text"/>		
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)	<input type="text"/>		
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	<input type="text"/>	
	PAYS	<input type="text"/>	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA	<input type="text"/>		
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	<input type="text"/> <input type="text"/>		
CODE POSTAL	BOÎTE POSTALE	VILLE	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>	TÉLÉPHONE	<input type="text"/>
COURRIEL	<input type="text"/>		

DATE	<input type="text"/>
------	----------------------

CACHET	<input type="text"/>
--------	----------------------

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ	<input type="text"/>
------------------------------------	----------------------

① Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

② ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

③ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

< **Intitulé du marché** >
< **Référence de la publication** >



Le < pouvoir adjudicateur > envisage d'attribuer un marché de fournitures pour < description du marché > à < lieu(x) d'exécution > financé par le [< programme de l'Union européenne >][FED]. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse suivante: < adresse > [et sera également publié sur le site internet de la DG Coopération internationale et développement:

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>].

La date limite de soumission des offres est fixée à < heure et date limites – et doit être postérieure de minimum 30 jours calendaires à la date de publication du présent avis>.

Les éventuelles informations complémentaires ou éclaircissements/questions seront publiés sur le site internet de la DG Coopération internationale et développement:

<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome> [et < indiquez les médias pertinents >].

RAPPORT D'OUVERTURE DES OFFRES

RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION: _____

Contenu: Calendrier
Observateurs
Procès-verbal
Conclusion
Signatures

Annexes: Récapitulatif des offres reçues
Liste des représentants des soumissionnaires
Déclarations d'impartialité et de confidentialité

1. Calendrier

	DATE	HEURE	LIEU
Publication de l'avis de marché			
Date limite de soumission des offres			
Séance d'ouverture des offres			

2. Observateurs

Nom	Représentant

3. Procès-verbal

La séance d'ouverture des offres était basée sur le registre des offres reçues, établi d'après les informations figurant sur les enveloppes. Le pouvoir adjudicateur a attribué un numéro d'ordre à l'enveloppe de chaque offre dès sa réception.

Le récapitulatif ci-joint des offres reçues est établi par le président et le secrétaire au cours de la séance d'ouverture des offres. Seules les offres contenues dans des enveloppes envoyées avant la date limite de soumission des offres sont ouvertes. Les offres envoyées au-delà de la date limite ont été rejetées sans même avoir été ouvertes. Les offres reçues déjà ouvertes ont été rejetées sans que leur contenu ne soit examiné.

[Si un ou plusieurs soumissionnaires ont retiré leur offre:

Les soumissionnaires suivants ont retiré leur offre:

Numéro de l'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire	Motifs (si connus)

]

Tous les membres du comité d'évaluation (et les observateurs) ont signé une déclaration d'impartialité et de confidentialité; ces déclarations sont annexées au présent rapport. Le numéro de l'enveloppe de l'offre a été inscrit sur toutes les copies de l'offre. Le président et le secrétaire ont paraphé la première page de chaque document original ainsi que toutes les pages de l'offre financière originale.

4. Conclusion

Les offres suivantes sont admissibles et régulières et peuvent faire l'objet d'une évaluation:

Numéro de l'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire	Offre financière [par lot] [EUR] [<Code ISO de la monnaie nationale> uniquement en gestion indirecte dans les cas suivants: i) lorsque des contraintes d'ordre juridique ou local imposent à titre exceptionnel le recours à la monnaie nationale; (ii) si nécessaire, pour les marchés liés à la partie régie d'avance d'un devis-programme]	Conditions des remises applicables (indiquées à la rubrique 4 du bordereau de soumission de l'offre)

5. Signatures

	Nom	Signature
Président		
Secrétaire		
Évaluateurs		

INTITULÉ DU MARCHÉ: _____ **RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION:** _____

Numéro de l'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire (chef de file) ³³	Offres remises par courrier postal ou par messagerie privée		Offres remises en main propre		Nombre de paquets	Offre reçue avant la date limite? (Oui/Non)	Paquet(s) contenant l'offre convenablement scellé(s)? (Oui/Non)	Bordereau de soumission de l'offre inclus? (Oui/Non)	Autres membres du consortium ¹	Déclaration(s) incluse(s)? (Oui/Non)	Garantie de soumission incluse? (Oui/Non)	Décision globale (Offre acceptée / rejetée)
		Date d'envoi	Date de réception	Offre réceptionnée par ³⁴ (initiales)	Date et heure de réception ³⁵								
1													
2													
3													
4													
5													
6													

Nom du président	
Signature du président	
Date	

³³ Dans le cas d'une offre soumise par un consortium.

³⁴ Nom(s) de la/des personne(s) réceptionnant les offres:

³⁵ Heure à consigner uniquement pour les offres remises en main propre.

Comment compléter cette lettre type de notification: Veuillez insérer entre les < > les informations demandées, ainsi qu'il convient pour chaque appel d'offres. Les éléments figurant entre [] et sur fond gris sont des options: ils doivent être insérés si nécessaire et ne doivent être modifiés qu'à titre exceptionnel, si les exigences propres à un appel d'offres spécifique l'imposent. **Toutes les autres parties doivent rester inchangées.** Dans la version finale de la lettre de notification, n'oubliez pas de supprimer le présent paragraphe, tout autre texte affiché sur fond jaune et tous les crochets.

Lettre de notification

<En-tête du pouvoir adjudicateur>

< Date >
< Nom officiel du soumissionnaire /
candidat / contractant >
< Adresse du soumissionnaire / candidat /
contractant >

N/Réf: < Référence de la publication >

< Madame, Monsieur >,

< Intitulé du marché >, < Lieu(x) d'exécution >

Le marché mentionné en objet peut vous être attribué sous réserve de l'éligibilité des pièces justificatives requises concernant les situations d'exclusion et les critères de sélection ci-dessous, pour le montant mentionné dans votre offre [corrigée des erreurs arithmétiques comme suit: <...>] et sur la base des conditions stipulées dans le dossier d'appel d'offres. Le montant du marché est de EUR] [<Code ISO de la monnaie nationale> uniquement en cas de gestion indirecte dans les cas suivants: i) lorsque des contraintes juridiques ou locales imposent exceptionnellement le recours à la monnaie nationale; (ii) lorsque cela est nécessaire, pour les marchés passés dans le cadre de la partie régie d'un devis-programme] <montant>.

Veuillez compléter un nouveau formulaire signalétique financier si vos coordonnées bancaires ont changé depuis le dépôt de votre offre.

[Si applicable en fonction du montant du marché: Afin de faciliter la préparation du contrat, veuillez confirmer que vous demanderez le préfinancement de: < montant du préfinancement >.]

[Lorsque les pièces justificatives relatives aux critères d'exclusion doivent être remises [pour les marchés d'une valeur inférieure aux seuils internationaux (fournitures < 300 000 euros)], il n'y a pas d'obligation de remettre les pièces justificatives précitées. Toutefois, si le pouvoir adjudicateur a des doutes quant à la question de savoir si le soumissionnaire auquel le marché doit être attribué se trouve dans l'une des situations d'exclusion, il peut exiger de celui-ci qu'il fournisse des pièces justificatives:]

Veuillez envoyer des pièces justificatives ou des déclarations admissibles conformes à la législation du pays où [vous] [votre société] [chacun des membres de votre consortium] [êtes] [est] établi[e], attestant que [vous] [votre société] [chacun des membres de votre consortium] ne [vous trouvez] [se trouve] dans aucune des situations d'exclusion visées dans la section 2.6.10.1.1 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG), conformément à l'engagement figurant dans [la] [les] déclaration[s] du soumissionnaire incluse[s] dans votre offre. Des exemples de pièces justificatives admissibles figurent dans la section 2.6.10.1.3 du PRAG. La date figurant sur les pièces justificatives ou les documents fournis ne doit pas être antérieure de plus d'un an à la date du dépôt de l'offre. Par ailleurs, [vous] [votre société] [chacun des membres de votre consortium] [devez] [doit] fournir une déclaration attestant que [votre] [sa] situation n'a pas changé depuis la date d'établissement de ces pièces justificatives].

Le pouvoir adjudicateur peut dispenser un candidat ou un soumissionnaire de l'obligation de fournir les preuves documentaires visées ci-dessus si ces preuves ont déjà été fournies dans le cadre d'une autre procédure de passation de marché, à condition que la date à laquelle ces documents ont été délivrés ne remonte pas à plus d'un an et qu'ils soient encore valables. Dans ce cas, le candidat ou le soumissionnaire doit déclarer sur l'honneur que les preuves documentaires ont déjà été fournies lors d'une précédente procédure de passation de marché et doit confirmer que sa situation n'a pas changé.

[Pour les marchés d'une valeur supérieure aux seuils internationaux (fournitures < 300 000 EUR):

De plus, les preuves de la capacité économique et financière ainsi que de la capacité technique et professionnelle, conformément aux critères de sélection indiqués dans l'avis de marché, doivent également être fournies pour les références suivantes<veuillez préciser pour quelles références des preuves doivent être fournies> (veuillez noter que seules des preuves relatives aux critères de sélection publiés devraient être demandées aux soumissionnaires) (voir la section 2.6.11. du PRAG).]

[Pour les marchés d'une valeur inférieure aux seuils internationaux (fournitures < 300 000 EUR), le pouvoir adjudicateur peut, en fonction de son évaluation des risques, décider de ne pas exiger de pièces justificatives pour les critères de sélection, mais dans ce cas, aucun préfinancement n'est effectué, sauf si une garantie financière d'un montant équivalent au montant du préfinancement est fournie:

Les preuves de la capacité économique et financière ainsi que de la capacité technique et professionnelle, conformément aux critères de sélection indiqués dans l'avis de marché, ne doivent pas être obligatoirement fournies, mais dans ce cas, aucun préfinancement n'est effectué, sauf si une garantie financière d'un montant équivalent est fournie.]

Si les pièces justificatives fournies ne sont pas rédigées dans l'une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres doit être jointe. Si elles sont rédigées dans une langue officielle de l'Union européenne autre que celle de l'appel d'offres, il est toutefois vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de l'appel d'offres afin de faciliter l'évaluation des documents.

Les pièces justificatives peuvent être fournies sous forme d'original ou de copie. Si vous fournissez des copies, les originaux devront être transmis au pouvoir adjudicateur s'il en fait la demande.

Si la nature de votre entité est telle qu'elle ne peut pas se trouver dans une ou plusieurs situations d'exclusion et/ou n'est pas en mesure de fournir les documents indiqués ci-dessus (par exemple, parce que votre entité est une administration publique nationale ou une organisation internationale), veuillez fournir une déclaration expliquant cette situation.

Afin d'éviter tout retard ou perte des documents, veuillez utiliser un service de courrier fiable ou les envoyer par envoi recommandé. Veuillez communiquer les informations demandées, dans le délai indiqué ci-dessous, à l'adresse suivante:

<Nom et adresse du pouvoir adjudicateur, à l'attention de <adresse de l'unité/section>>

Le contrat vous sera envoyé pour signature si vous fournissez les pièces justificatives susmentionnées dans un délai de 15 jours calendaires après réception de la notification de l'attribution. Veuillez noter que le pouvoir adjudicateur pourrait ne pas être en mesure d'honorer le marché si les documents/informations requis ne sont pas communiqués dans le délai ci-dessus ou s'ils ne satisfont pas aux conditions énoncées plus haut. [Le contrat doit être signé par les deux parties au plus tard le<veuillez préciser la date.>]

Veuillez noter que, comme le précisent les instructions aux soumissionnaires, la procédure d'appel d'offres peut, dans certaines circonstances, être annulée par le pouvoir adjudicateur. Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, quels que soient leur nature (y compris, des dommages-intérêts pour manque à gagner) ou leur rapport avec l'annulation d'une procédure d'appel d'offres, même s'il a été informé de la possibilité d'un préjudice. La publication d'un avis de marché n'engage pas le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

[À insérer lorsque le montant du marché excède le seuil de 300 000 EUR et dans les cas où les situations suivantes ne s'appliquent pas:

1) dans une procédure où une seule offre a été soumise

2) dans une procédure négociée sans publication préalable, voir section 5.2.5.1. du PRAG.

Le contrat ne peut être signé qu'après une période de [10 jours calendaires lorsque des moyens de communication électroniques sont utilisés] [15 jours calendaires lorsque d'autres moyens sont utilisés] à compter du jour suivant la date à laquelle cette notification a été envoyée. Au cours de cette période, vous pouvez soumettre toute observation concernant la procédure de passation de marché au pouvoir adjudicateur. S'il n'est pas possible de conclure le marché tel qu'il était envisagé, nous nous réservons le droit de revoir notre décision et d'attribuer le marché à un autre soumissionnaire ou d'annuler la procédure].

La mise en œuvre des tâches ne peut pas commencer avant la signature du marché par les deux parties.

[Dans le cas de l'ICD l'IEV, l'ICSN, l'IP, l'IAP II et le 11^{ème} FED et si le candidat retenu ou l'attributaire est originaire du Royaume-Uni et/ou propose des produits provenant du Royaume-Uni pour un budget équivalent ou supérieur à 100 000 EUR, veuillez ajouter la mention suivante:

Veillez noter qu'après le retrait du Royaume-Uni de l'UE, les règles d'accès aux procédures de passation de marchés de l'UE des opérateurs économiques établis dans des pays tiers [si le budget estimé est supérieur ou égal à 100 000 EUR] et des biens originaires de pays tiers s'appliqueront aux candidats ou aux soumissionnaires du Royaume-Uni, [si le budget estimé est supérieur ou égal à 100 000 EUR] et à tous les candidats ou soumissionnaires proposant des biens originaires du Royaume-Uni] en fonction de l'issue des négociations. Si cet accès n'est pas prévu par les dispositions légales en vigueur au moment de l'attribution du marché, les candidats ou soumissionnaires du Royaume-Uni et les candidats et soumissionnaires proposant des biens originaires du Royaume-Uni pourraient être écartés de la procédure de passation de marché.]

< Veuillez ajouter, le cas échéant, toute instruction particulière >.

Je vous prie d'agréer, <Madame / Monsieur>, l'expression de ma considération distinguée.

< Nom >

< En-tête du pouvoir adjudicateur >

< Date >

< Adresse du soumissionnaire >

N/Réf.: < Référence de la publication > / < n° de la lettre >

< Madame, Monsieur >

< Intitulé du marché >, < Lieu(x) d'exécution >

Je vous remercie d'avoir participé à l'appel d'offres en objet. J'ai néanmoins le regret de vous annoncer que votre offre n'a pas été [retenue] pour le seul dernier motif: [retenue] pour le(s) motif(s) suivant(s):

Supprimez les lignes non applicables

- [votre offre était sans rapport avec l'objet du marché]
- [votre offre n'est pas parvenue avant la date limite]
- [votre offre n'était pas correcte sur le plan administratif pour le(s) motif(s) suivant(s): <précisez>]
- [votre offre n'était pas correctement scellée]
- [les déclarations requises avec votre bordereau de soumission pour un marché de fournitures ont été modifiées ou n'ont pas été jointes]
- [Budget général de l'Union: votre offre comportait une société non ressortissante d'un des États membres de l'UE ou des pays et territoires des régions couvertes et/ou autorisées par le règlement ou autres instruments spécifiques applicables au programme au titre duquel le marché doit être financé.]
- [FED: votre offre comportait une société/un sous-traitant non ressortissant/e d'un des pays ACP ou d'un des États membres de l'UE ou d'un pays ou territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché doit être financé.]
- [aucune garantie de soumission n'était jointe à votre offre]
- [votre capacité économique et financière] [la capacité économique et financière de votre consortium] ne satisfait pas au(x) critère(s) <a/b/...> indiqués dans le dossier d'appel d'offres]
- [votre capacité professionnelle] [la capacité professionnelle de votre consortium] ne satisfait pas au(x) critère(s) <a/b/...> indiqués dans le dossier d'appel d'offres]
- [votre capacité technique] [la capacité technique de votre consortium] ne satisfait pas au(x) critère(s) <a/b/...> indiqués dans le dossier d'appel d'offres]
- [votre offre technique ne satisfait pas aux règles d'origine indiquées dans le dossier d'appel d'offres]
- [votre offre technique n'est pas en accord avec les aspects suivants des spécifications techniques: <précisez>]
- [votre offre financière excède le budget maximal alloué au marché]
- [votre offre n'est pas la moins chère des offres conformes aux exigences techniques]
- [parmi les offres conformes aux exigences techniques, votre offre ne présente pas le meilleur rapport qualité/prix]
- [précisez]

Pour votre information, le marché a été attribué à <nom de l'attributaire> pour un montant de <montant> [EUR] [<code ISO de la monnaie nationale>] uniquement en gestion indirecte dans les cas suivants: i) lorsque des contraintes juridiques ou locales imposent exceptionnellement le recours à la monnaie nationale; (ii) lorsque cela est nécessaire, pour les marchés passés dans le cadre de la partie régie d'un devis-programme].

Nous attirons votre attention sur l'existence des recours légaux, expliqués dans la section 2.12 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG), par lesquels vous pouvez contester la présente décision.

Si vous en faites la demande par écrit, vous pourrez être informés des caractéristiques et des avantages relatifs de l'offre ou des offres retenues et du montant du marché. Il se pourrait cependant que certaines informations ne soient pas communiquées lorsqu'une telle divulgation ferait obstacle à l'application des lois, serait contraire à l'intérêt public, porterait préjudice aux intérêts commerciaux légitimes d'opérateurs économiques ou pourrait nuire à une concurrence loyale entre ceux-ci.

[À insérer lorsque le montant du marché excède le seuil de 300 000 EUR et dans les cas où les situations suivantes ne s'appliquent pas:

1) dans une procédure où une seule offre a été soumise

2) dans une procédure négociée sans publication préalable, voir section 5.2.5.1. du PRAG.

Le contrat ne peut être signé qu'après une période de [10 jours calendaires lorsque des moyens de communication électroniques sont utilisés] [15 jours calendaires lorsque d'autres moyens sont utilisés] à compter du jour suivant la date à laquelle cette notification a été envoyée. Au cours de cette période, vous pouvez soumettre toute observation concernant la procédure de passation de marché au pouvoir adjudicateur. S'il n'est pas possible de conclure le marché tel qu'il était envisagé, nous nous réservons le droit de revoir notre décision et d'attribuer le marché à un autre soumissionnaire ou d'annuler la procédure].

Bien que nous n'ayons pas eu l'occasion de recourir à vos services, nous espérons que vous continuerez à témoigner un intérêt actif pour nos initiatives.

[La garantie de soumission originale vous est remboursée par la présente.]

Je vous prie d'agréer, <Madame / Monsieur>, l'expression de ma considération distinguée.

< Nom >

CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE/FINALE

(Supprimer la mention non applicable)

Marché n° Intitulé

Contractant:
.....
.....

Bénéficiaire:
.....
.....

Article Code	Qté	Description	Livraison	[Installation]	[Pièces détachées]	[Consommables]	[(Manuels]	[Formations]	Remarques
1	<...>	<.....>							
2	<...>	<.....>							
3	<...>	<.....>							
4	<...>	<.....>							

Provisoire: Tous les articles susmentionnés ont été délivrés, installés, testés et sont conformes aux spécifications techniques du marché. Le contractant s'est également acquitté de ses obligations conformément au Manuel de visibilité et de communication et en vertu de l'article 7.8 des conditions générales.

Finale: Le contractant a remédié à tout défaut ou dommage ayant eu lieu pendant la période de garantie, tel que spécifié dans le contrat.

(supprimer la mention non applicable)

Date de la réception:

Le contractant

Nom
Signature.....

Le bénéficiaire

Nom
Signature.....

Le gestionnaire du projet (pouvoir adjudicateur)

Nom
Signature.....

[La Commission européenne (en gestion indirecte avec contrôles ex-ante si la Commission effectue les paiements prévus dans le cadre du marché)

Nom
Signature

AVENANT n° <...> AU CONTRAT DE FOURNITURES n° <...>

Entre

<Dénomination complète et adresse du pouvoir adjudicateur>

(le «pouvoir adjudicateur»)

d'une part,

et

<Dénomination complète du titulaire>

[<Statut juridique/titre>]³⁶

[<Numéro d'enregistrement>]³⁷

<Adresse officielle complète>

[<Numéro de TVA>]³⁸

(le «titulaire»),

d'autre part,

il est convenu ce qui suit:

Les dispositions suivantes du contrat <titre et n° d'identification du contrat> conclu entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire le <date> (le «contrat») sont [remplacées][complétées] comme suit:

Article <numéro>: <intitulé>

<Texte du nouvel article modifié>

Annexe <numéro>: <intitulé>

[La nouvelle version de l'annexe <numéro> : <intitulé> est jointe au présent avenant]

Toutes les autres dispositions du contrat [et de ses avenants antérieurs] restent inchangées. Le présent avenant forme partie intégrante du contrat et prend effet à la date de la dernière signature des deux parties.

Fait en français en [deux][trois] exemplaires originaux [En gestion directe: [un][deux] originaux pour la Commission européenne] [En gestion indirecte: un original pour le pouvoir adjudicateur, un original pour la Commission européenne] et un original pour le titulaire.

³⁶ Quand le prestataire est une personne physique

³⁷ Si applicable. Pour les personnes physiques, mentionner le numéro de carte d'identité ou de passeport ou le numéro d'un document équivalent.

³⁸ Sauf si le prestataire n'a pas de numéro de TVA

AVENANT n° <...> AU CONTRAT DE FOURNITURES n° <...>

Pour le titulaire

Nom

Position

Signature

Date

Pour le pouvoir adjudicateur

Nom

Position

Signature

Date

[Endossé pour financement par l'Union européenne³⁹

Nom

Position

Signature

Date]

³⁹ Quand le pouvoir adjudicateur n'est pas la Commission européenne et que l'endossement est prévu dans le Guide pratique. Supprimer si pas d'application.

ANNEXE IV: Budget ventilé – Avenant n° <x>

A	B	C	D	E
POSTE BUDGÉTAIRE	COÛTS UNITAIRES	BUDGET INITIAL DU MARCHÉ	AVENANT N°1	BUDGET RÉVISÉ
1				
2				
		[Formation]	[Montant forfaitaire]	
		[Autres services et autres coûts, quels qu'ils soient, qui ne sont pas directement liés à la valeur intrinsèque des produits]	[Montant forfaitaire]	
			Total	
		[Pièces de rechange avec annexe détaillée comportant les prix unitaires]	[Coût total]	
		[Consommables avec annexe détaillée]	[Coût total]	

		comportant les prix unitaires]		
--	--	--------------------------------	--	--